

SYNTHÈSE

Économie sociale et solidaire (ESS) :

- l'homme au cœur de l'économie
- investissement solidaire : un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne
- finalité d'intérêt général ou collectif, libre adhésion, gouvernance démocratique

Association

Choix du type d'association : simple, déclarée en préfecture, reconnue d'utilité publique, agréée

Rédaction des statuts
(et éventuellement un règlement intérieur)

Capital social non obligatoire

Au moins 2 membres,
et éventuellement des salariés et des bénévoles

Gestion de l'association :
bureau (président, secrétaire, trésorier), conseil d'administration, assemblée générale

Ressources : cotisations, dons, legs, recettes, subventions publiques ou mécénat, en fonction du type d'association

Société coopérative (voir synthèse du chapitre 14)